

1939

**L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS
en Loir-et-Cher**

Centres d'hébergement

**Château de CHAUMONT-SUR-LOIRE
& MONTLIVault**

Source : Archives départementales de Blois - 41

**Travaux de recherches menés de 2017 à 2025
par Sylvie et Patricia ALLOUIN-LORENTE
en hommage à Clemencia l'abuela et Lola, leur maman**

SOMMAIRE

- p. 2 L'exode et l'accueil des réfugiés civils espagnols en Loir- et-Cher : résumé
- p. 3 L'exemple de Clemencia et Lola réfugiées en Loir-et-Cher
- p. 4 Photo du château de Chaumont-sur-Loire – *droits : Loirs Loire Valley*
- p. 5/6 Lettre du 26 janvier 1939 du Ministre de l'Intérieur Albert Sarraut aux Préfets :
prévision arrivées massives de réfugiés sur le territoire français
- p. 7 Télégramme du 1^{er} février 1939 : Préfecture de Perpignan à Préfecture de Blois - 4M285
Arrivée 1^{er} convoi à Blois nuit du 2 au 3 février 1939
- p. 8/9 Note du Ministère de l'Intérieur pour l'autorité civile : accueil d'un convoi à Blois
- p. 10 Plan et organisation de l'accueil en gare de Blois
- p. 11 Télégramme du 4 février avec effectifs des réfugiés en Loir-et-Cher
- p. 12 Lettre du Ministre de l'Intérieur aux Préfets : 10 février 1939 : désinfection des trains
- p. 13/14 Liste des communes accueillant le 1^{er} convoi de réfugiés - 4M286
- p. 15/20 Liste des effectifs par camp - 4M286
- p. 21 Détail des effectifs de Chaumont-sur-Loire du 3/2/1939 au 2/3/1939
- p. 22/31 Rapports de Monsieur Loron, instituteur, sur le camp de Chaumont-sur-Loire - 4M313
4 lettres : 6,7,10 et 20 février 1939 - retranscription lettre du 6 février 1939
- p. 32 Compte rendu Gendarmerie d'Onzain – 23 février 1939

- p. 33/40 *Bons de livraisons au Château de Chaumont-sur-Loire :*
 - p. 33/35 Docks de Blois – livraison de nourriture : 4, 11 et 18 février 1939
 - p. 36 Livraison de bois – Ets Bonsigne
 - p. 37 Livraison de viande - Boucherie Chapheau
 - p. 38 Livraison de vin - Hôtel de la Loire
 - p. 39 Courrier Préfecture : demande de livraison viande du 10 février 1939
 - p. 40 Facture de pommes de terre et paille - livraison du 7 février 1939

- p. 41/44 Lettre du 14 février 1939 du Ministre de l'Intérieur aux Préfets : surveillance des réfugiés

- p. 45/46 Lettre du 21 février 1939 du Ministre de l'Intérieur aux Préfets :
demande de rapport sur les conditions d'accueil des réfugiés
- p. 47/49 Rapport 1^{er} mars 1939 du Préfet du Loir-et-Cher au Ministre de l'Intérieur :
réponse à la lettre du Ministre du 21 février 1939 sur les conditions d'accueil
Lettre « brouillon bleue » et retranscription : 1^{er} mars 1939

- p. 50 Lettre du 4 février 1939 du Préfet du Loir-et-Cher au Ministre de l'Intérieur:
demande montant de l'allocation pour les frais d'hébergement
- p. 51/53 Réponse du 27 février 1939 du Ministre de L'Intérieur au Préfet du Loir-et-Cher
Liste des régisseurs-comptables en charge des centres d'hébergement

- p. 54 Fiche individuelle de transfert de Clemencia de Chaumont-sur-Loire vers Montlivault
- p. 55 Détail des effectifs du camp de Montlivault du 15/02/1939 au 23/06/1939
- p. 56 Circulaire du 20 février 1939 : interdiction de stationnement aux abords du cantonnement de
Montlivault
- p. 57/58 Effectifs du camp de Montlivault du 15 février 1939 au 23 juin 1939
- p. 59 Lettre du Comité International de la Croix Rouge : 2/05/1939 : demande listes nominatives
- p. 60/66 Liste de noms de réfugiés des camps en Loir-et-Cher - 4M291
- p. 67/69 Lettre du 02/08/1939 du Ministre de l'Intérieur aux Préfets : appel pour le rapatriement dans le pays
d'origine
- p. 70 Lettre du 07/08/1939 du Ministre de l'Intérieur aux Préfets : scolarisation des enfants

Février 1939

L'exode des civils femmes, enfants, vieillards et invalides en Loir-et-Cher

Le 26 janvier 1939, la **chute de Barcelone signe la fin de la Seconde République espagnole** et engendre un exode sans précédent.

Un demi-million de personnes fuit la guerre en Espagne (qui aura duré 30 mois) et cherche refuge en France en un temps très limité.

Entre le 28 janvier et le 10 février 1939, 154 trains spéciaux vont transporter, à partir de la frontière et vers 70 départements français, **218 000 réfugiés**, essentiellement des civils.

La Région Centre, est la région qui accueille le plus grand nombre de réfugiés :
14 000 personnes dont 3 133 en Loir-et-Cher.

Dans le Loir-et-Cher, le premier convoi de réfugiés arrive dans la nuit du 2 au 3 février 1939 en gare de Blois « où il est attendu par le préfet Pierre-Antoine Vieillescazes, un service d'ordre, un corps médical ainsi que par douze interprètes militaires du 131^e R.I. de Blois » (cf thèse de Jeanine Sodigné Loustau).

Les mesures sont prises dans l'urgence par les préfets qui ne sont pas prêts à un tel afflux de personnes. Après avoir subi un contrôle sanitaire à la gare de Blois, les réfugiés vont ensuite être dirigés en autocar dans des centres d'hébergement répartis sur 48 communes.

Le centre d'hébergement d'urgence du Château de Chaumont-sur-Loire :

Le Préfet du Loir-et-Cher organise dès le 3 février 1939 un **cantonement provisoire de 320 personnes** dans les **dépendances et les écuries du Château de Chaumont-sur-Loire.**

Les 320 réfugiés accueillis à Chaumont-sur-Loire, 133 femmes, 178 enfants et 9 hommes dont un mutilé, sont hébergés à même le sol, sur de la paille et soumis à une **surveillance permanente** et très serrée des gendarmes, présents 24h/24.

Les conditions d'accueil sont difficiles. Les préfets des départements du Centre interdisent à la population locale de s'approcher des réfugiés.

Seuls les services dédiés à l'accueil sont autorisés. Un **comité d'accueil** composé de bénévoles fait son possible pour rendre les conditions d'hébergement meilleures. **Un instituteur de Chaumont-sur-Loire, Monsieur Loron** se fait le porte-parole du camp auprès du Préfet (cf ses 4 lettres retrouvées aux Archives Départementales du Loir-et-Cher).

Cet homme a joué un rôle essentiel dans l'organisation du camp.

Petit à petit, les producteurs locaux sont invités à venir livrer de la nourriture, du bois, de la paille (voir documents d'archives).

Le camp de Chaumont-sur-Loire sera **dissous le 2 mars 1939.**

La famille LORENTE VEGA, réfugiée de la guerre d'Espagne en 1939.

Mes grands-parents, **Clemencia VEGA GARCÍA**, née le 08 octobre 1918 et **Juan LORENTE CASTAÑO**, né le 5 mars 1907 sont originaires du hameau de Pechina, près du village de **Serón**, dans la province d'Almería en **Andalousie**.

Fin 1936, après le **coup d'État** qui déclenche la guerre d'Espagne le 18 juillet, Clemencia et Juan montent vivre à Cardona, province de Barcelone, en Catalogne, juste après leur mariage civil.

Lola (Dolores) LORENTE VEGA, ma mère, naît le 14 septembre 1937.

Juan participa à la Bataille de l'Ebre en 1938 contre les Nationalistes franquistes.

Fin janvier 1939, alors qu'elles n'ont plus de nouvelles de Juan depuis plusieurs mois, **Clemencia, avec sa fille Lola alors âgée de 17 mois** dans les bras, et accompagnée d'amies, fuient devant l'avancée des armées nationalistes. Elles traversent les Pyrénées en train puis à pied jusqu'à la frontière dans des conditions très difficiles, sous les bombardements de l'aviation italienne.

Clemencia et Lola franchissent la frontière le 4 février 1939 à Purcharda (Puigcerda) près de Bourg-Madame. Elles sont ensuite évacuées, en train, au départ de **Latour-de-Carol vers la Région Centre**.

Elles arrivent très certainement en gare de Blois, dans le Loir-et-Cher, le 6 février 1939 avec le 2^e convoi de réfugiés puis sont transférées dans les écuries du **Château de Chaumont-sur-Loire** qui servira de **centre d'hébergement d'urgence** aux réfugiés.

Comme tous les autres réfugiés, elles sont exténuées. Elles souffrent de dénutrition et du manque d'hygiène. Lola est au plus mal suite au vaccin reçu à la frontière. Elle frôle la mort.

Le 15 février 1939, Clemencia, Lola et leurs amies ainsi qu'un des trois hommes du camp de Chaumont-sur-Loire, sont **transférés dans le village de Montlivault**, à l'est de la ville de Blois, près de Chambord.

La commune de Montlivault accueille alors alors **17 réfugiés**.

Clemencia devient ensuite « bonne de ferme » à Montlivault. Elles seront protégées par une famille bienveillante pendant toute la Seconde Guerre Mondiale.

Jusqu'en 1943, ni Juan ni Clemencia ne sait ce qu'il est advenu de l'autre. Ils sont séparés depuis 1938.

Juan, lui, a été interné de février 1939 à fin janvier 1940 dans le camp d'Argelès-sur-Mer.

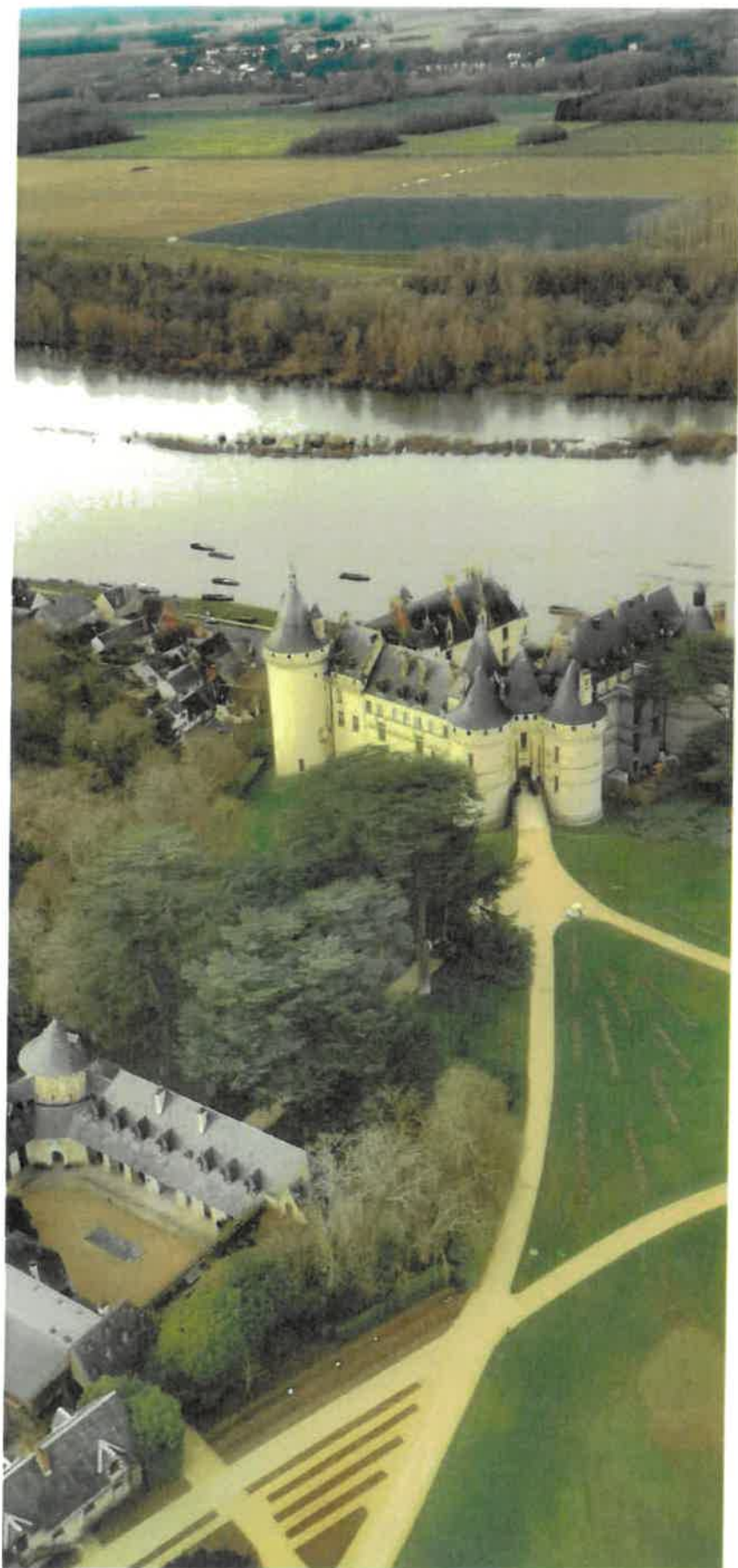
Puis il a été enrôlé dans une CTE (*Compagnie de Travailleurs Étrangers*) au service de la France, C.T.E. qui devient ensuite, lors de l'Occupation, un G.T.E. (*Groupement de Travailleurs Étrangers*) de l'organisation allemande Todt à Bordeaux, dans le camp OTTO WEDDINGEN pour la construction de la base sous-marine du Mur de l'Atlantique.

Grâce aux recherches du secrétaire de mairie de Montlivault, Lola rencontrera son père à l'âge de 6 ans, en 1943, lors d'une permission de Juan.

Juan, Clemencia et Lola se retrouveront tous ensemble à la fin de la guerre en 1945 et iront vivre au plus près de l'Espagne, dans les Pyrénées, près de Saint-Béat et Bagnères-de-Luchon.

En tant que réfugiée espagnole, Lola devra demander un **laissez-passer** chaque fois qu'elle voudra se déplacer **d'un département à l'autre**, des Hautes-Pyrénées au Loir-et-Cher et inversement et cela jusqu'à l'acquisition de sa nationalité française en 1962.

Puis en 1958, se rendant à l'évidence qu'il leur sera impossible de retourner dans leur pays d'origine, tous les membres de la famille retourneront vivre près de leurs amis bienfaiteurs dans le Loir-et-Cher.



MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale
de la
Sûreté Nationale

PARIS, le 26 Janvier 1939

SECRET

Direction de la Police
du Territoire et des Etrangers

4^{ème} Bureau

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

N°1923

à Messieurs les PREFETS.

En présence des événements tragiques qui se déroulent en Catalogne, le Gouvernement Français a proposé que soit créée, en territoire espagnol, une zone neutre où pourraient être abritées et ravitaillées les populations qui, sous la poussée des opérations militaires, auraient été amenées à quitter leurs foyers.

Mais il peut se produire, et les Pouvoirs Publics doivent prévoir une telle hypothèse, qu'un afflux massif de réfugiés se présente à nos frontières : si, parmi eux, certains pourront être refoulés vers leur pays, il ne saurait être question pour la France de se dérober au devoir d'humanité qui lui commande, dans toute la mesure de ses moyens, d'accueillir provisoirement femmes, vieillards, enfants qui lui réclameront asile et protection.

Je vous prie, dans ces conditions, de faire procéder immédiatement, aussi discrètement que possible, à un recensement de tous les locaux publics ou privés qui sont vacants dans votre département et qui pourraient être utilisés pour le logement des réfugiés.

.....

Il vous appartiendra de m'adresser la liste précise de ces locaux avec l'indication de la ville ou de la commune où ils sont situés, et du nombre de personnes susceptibles d'y être abritées.

D'autre part, et à toutes fins éventuelles et d'ailleurs plus lointaines, je vous serais obligé de me faire connaître la dépense qui serait à envisager pour l'édification de baraques du type "ADRIAN" sur des emplacements réunissant toutes les conditions suffisantes d'hygiène, de salubrité et de possibilités de ravitaillement.

Enfin, vous voudrez bien m'adresser tous renseignements utiles sur les moyens d'hébergement qui pourraient être offerts par des initiatives privées.

Vous aurez, à cet effet, à vous mettre dès maintenant en relation avec les représentants des Oeuvres philanthropiques de votre département, notamment avec les organisations de la Croix-Rouge dont le Comité central est en rapport direct avec le Ministère. Vous leur demanderez de bien vouloir, le cas échéant, soutenir l'effort des Pouvoirs Publics, de tous les moyens en leur pouvoir, en vue de l'accomplissement d'une tâche humanitaire qui peut demain s'imposer à nous.

L'ensemble de tous ces renseignements devra m'être adressé pour le 2 Février au plus tard.

Le Ministre de l'Intérieur,
Albert SARRAUT.

Télégrammes du 1er et du 6 février 1939

4 M 285

indications de réception.

1/4



DATE	HEURE	RECEVUE	RECEVUE
01	22	1/2	22/45

Préfet à Préfet Blois

Coursi réfugiés espagnols environ 1200 femmes et enfants
partira 2 février vers 10 heures de la Tour de Carol à destination
deit et des autres assurés vaccinés à l'arrivée. Ravitalement
pièce à Goutauby

La Tour de Carol, le 193

Saint-Denis

Blanc

Note pour l'autorité locale qui
accueillera le couvain de 730
refugiés espagnols dirigé sur Blanc.

- 1° Toutes les personnes composant le couvain ont été vaccinées contre la variole en gare de la Tour de Carol.
- 2° L'épouillage n'a pas été effectuée; il s'impose à l'arrivée à destination (nombreux porteurs de parasites).
- 3° Il y a grand intérêt, au moment de la dislocation du couvain de réfugiés à nommer chaque chef de groupe d'une liste nominative des personnes dont il sera responsable. Ces personnes à leur arrivée au lieu qui leur sera fixé comme résidence, devront être présentés au médecin chargé du service local d'hygiène et cela pendant vingt jours de suite.

De la sorte l'éclatement éventuelle d'une maladie épidémique sera évité et les mesures prophylactiques

REGISTRE FRANÇAIS

DE L'AMBIEN

pourront être prises

Le Préfet Cdt Ott chargé de
la protection autonome de la frontière

Ott

M. le Sous Préfet de Combray

[Signature]

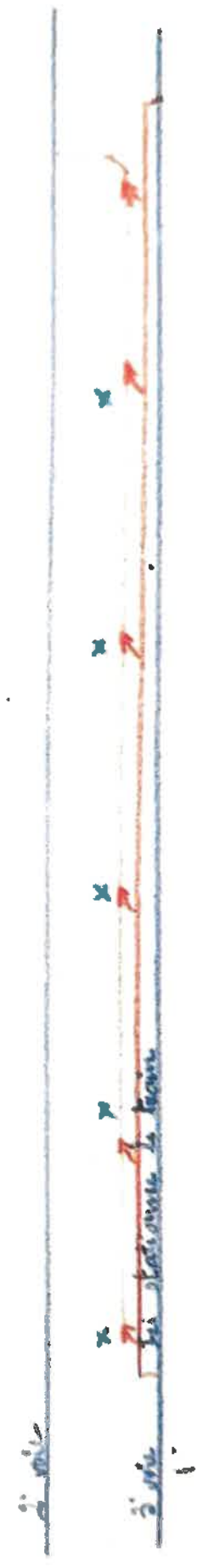
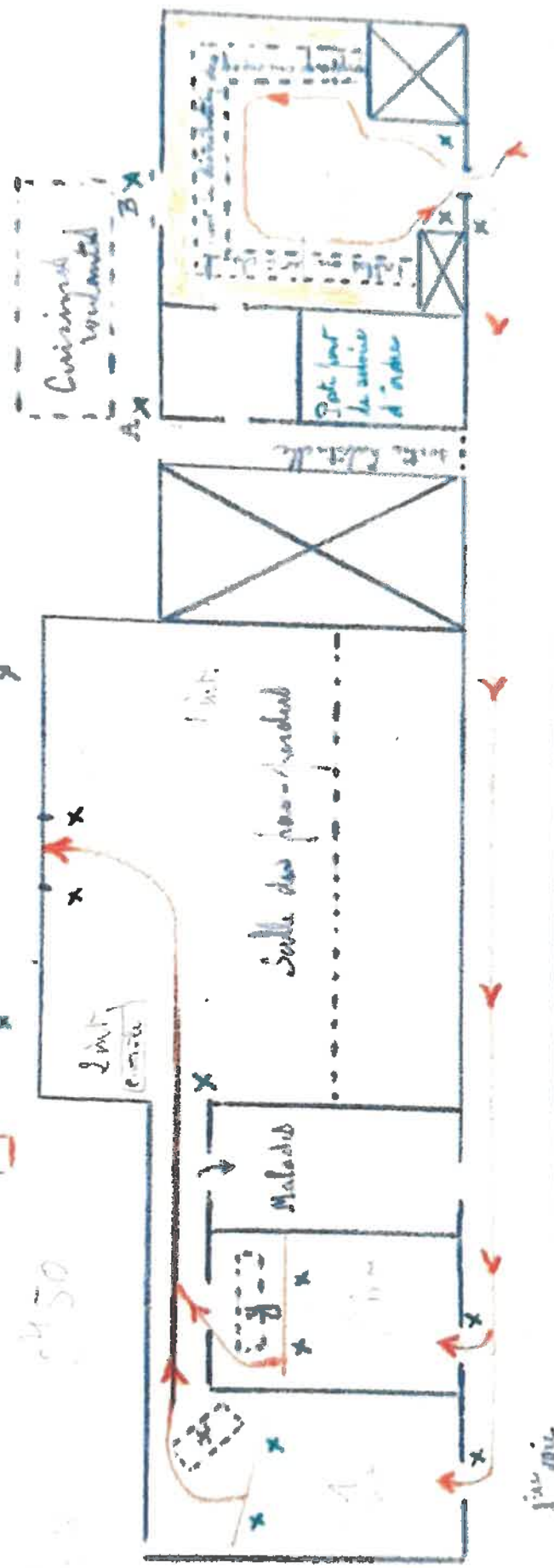
2. et d'indiquer les opinions

Bois de la gare
 P. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100



2450

Les services relatifs aux A. et B
 concernent dans la partie touchée
 en jaune -



PRÉFECTURE
DE
LOIR-ET-CHER

2^e DIVISION

TELEGRAMME OFFICIEL

PREFET BLOIS

à INTERIEUR SURETE 4ème BUREAU PARIS

Réfugiés espagnols charge Etat

Enfants 827

Femmes 584

Vieillards 32

Invalides
ou jeunes gens 9

Total 1452

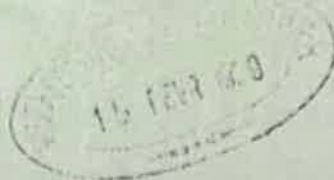
LE PREFET,

DIRECTION GENERALE

de la
SURETE NATIONALE

PARIS, le 10 Février 1939

Direction de la Police du
Territoire et des Etrangers



1er Bureau

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Refugiés espagnols

a Messieurs les PREFETS.

N° 2019

Il m'a été demandé, par certains de vos collègues, si les wagons de chemins de fer utilisés pour le transport des réfugiés espagnols devaient être désinfectés.

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'il vous appartient de prendre, au point de vue sanitaire, toutes les mesures indispensables. Vous voudrez bien, en conséquence, après accord avec le Représentant qualifié de la S.N.C.F. faire procéder à la désinfection du matériel ferroviaire après le débarquement des réfugiés.

P. le Ministre de l'Intérieur
Le Directeur General de la Sûreté Nationale
BUSSIÈRE.

4 M 286

Refugiés espagnols
listes - organisations de camps

1936 - 1937 - 1939

1^{er} Pannu

Pando

Chammont

Travesalles

Fréteval

les Graviets

Rebault

Mesland

Ouzain

Poutlevay

Rams

Savigny

St Léonard

Selles & Ches

Souday

- Huineau & Canon

4M286

Femmes

Enfants

Vieillesse

Hommes

		Femmes	Enfants	Vieillesse	Hommes
Bhaumont		24	25		
		20	32		
	320	27	38		2
		16	26		1
		20	31		
	-	24	34		
Jarigny		35	49		
	105	5	16		
Fretal	52	25	26	1	
S ^t Leonard	24	9	15		
Soudray	52	24	28		
Organi - herbaut		39	46		
Herbaut 85					
Candi	166	17	33		
		22	33		
		32	28		1
Selle 7 ^{de}	119	34	26		
		41	18		
Faverolle	155	3	53		
		10	45		
		16	28		
	1078	443	630	1	4

DEPARTMENT DE LOIRE-CHEER

EFFECTIVE OF CAMPS OF REFUGEES

	CANDE	184	180
	CHATEAUNEUF-S/LOIRE	320	
<i>vibes</i>	FAVEROLLAS	165	160
	PONTLEVY	143	
	CHILLETES	}	19
	SEUR		18
	SABIN	25	
	FREYVAL	52	
	SAVIGNY-S/BRAYE	105	
	SOUDAY	52	70
	MONTAIRE	54	
	CORMENON	56	89
	SARGES-S/BRAYE	50	
	BOUSSAY	38	
	St-MARTIN DES BOIS	43	
<i>Pourageit</i>	LES GROUETS	26	
	HERBAULT	}	28
	MESLAND		22
	ONZAIN		37
	CHOUZY	}	44
	SILLAC		21
	ROMOULANTIN	305	
	SELLERS-S/CHEER	126	
	COUR-CHEVENNY	19	

CHAPILLE MONTMARTIN	54	<u>20</u>
St-JULIEN-a/CHER	55	
LEMOYNE-a/CHER	58	<u>20</u>
St-LEONARD	54	<u>20</u>
OUZOUER-1-a/BOYEN	48	<u>20</u>
CONCHERS	51	<u>20</u>
OUCAUES	51	<u>20</u>
ECOMAN	50	<u>20</u>
JOSNES	52	<u>20</u>
VILLAIN UV. FROUVILLE	50	<u>20</u>
St-LAURENT DES BOIS	50	
VILLERMAIN	49	<u>20</u>
ADFAINVILLE	52	<u>20</u>
NUIDES	52	<u>20</u>
St-DYE-a/LOIRE	52	<u>20</u>
VIN OUIL	51	<u>20</u>
BRACI UV	51	<u>20</u>
MASLIVES	53	<u>20</u>
St-DENIS	56	<u>20</u>
LA CHANSE-a-St-VICTOR	55	<u>20</u>
CUVRES	50	<u>20</u>

HOSPITAL *de yzles*

Beaumont a/Cher

10 *provision de*

- REFUGIES ESPAGNOLS -

Liste des Camps .

L'AUTRONNIERE _____	194	209
/ AUTAINVILLE _____	30	
/ BRACIEUX _____	31	
/ CANE SUR BEUVRON _____	182	202
/ CELETTES _____	19	
/ LA CHAPELLE MONTMARTIN _____	61	
/ CHAMONT SUR LOIRE _____	92	
/ LA CHAUSSEE SAINT VICTOR _____	33	
/ CHOUZY SUR CISSE _____	42	
/ CONCRIEUX _____	30	
/ CORSENON _____	95	
/ COUR CHEVERNY _____	30	
/ BOUJAN _____	32	
/ FRETEVAL _____	53	
/ LES GROUETS _____	42	
/ HERBAULT 22 _____	30	
/ HOUSSAY _____	27	
/ NUISSEAU SUR COSSON _____	52	
/ JOSNES _____	29	
/ LAMOTTE BEUVRON _____	430	440
/ MASLIVES _____	25	
/ MESLAND _____	24	
/ MONTLIVAUT _____	17	
/ MONTOIRE _____	56	
/ MUTES _____	51	
/ ORZAIN _____	37	

OUOQUES _____	30
OUZOUER LE DOYEN _____	48
✓ PONTLEVOY _____	206
✓ ROMORANTIN _____	198
✓ ST DENIS SUR LOIRE _____	33
✓ ST DYE SUR LOIRE _____	31
✓ ST JULIEN SUR CHER _____	63
✓ ST LAURENT DES BOIS _____	28
✓ ST LAURENT des EAUX _____	52
✓ ST LEONARD en BEAUCE _____	24
✓ SAMBIN _____	25
✓ SARCE SUR BRAYE _____	47
✓ SAVIGNY SUR BRAYE _____	102
✓ BEILLAC _____	21
✓ SELLES SUR CHER _____	140
✓ SEUR _____	18
✓ SOUDAY _____	96
✓ SUEVRES _____	50
✓ THENAY _____	41
✓ VILLENEUVE FROUVILLE _____	28
✓ VILLEFRMAIN _____	49
✓ VINEUIL _____	36
✓ <i>Montant.</i>	75

Effectif au:

8. Hectif

Total Hommes Femmes
 H F S H F E

Reservistes
 H F E

Reservistes
 H F E

Chirurgiens

Classement 221 4001
 3 janvier 1939
 15 janvier 1939
 16 février 1939
 17 février 1939
 22 février 1939
 24 février 1939
 28 février 1939
 3 mars 1939

320	9	133	178	1	1	178	9	133	178
320	3	133	178			178	3	133	178
225	4	99	122			122	4	99	122
178	4	75	99		1	99	4	75	99
174	4	73	97			97	4	73	97
176	4	75	97			97	4	75	97
76	1	24	51			51	1	24	51
78	1	25	52			52	1	25	52
78	"	"	"			"	"	"	"
6845									

Présents au 3 janvier au 3 mars inclus

~~21~~
~~22~~
~~23~~
~~24~~
~~25~~
 21-22-23-24-25
 21-22-23-24-25
 21-22-23-24-25
 21-22-23-24-25
 21-22-23-24-25

Count down

Rapports de M. Loron sur le camp de Chaumont-sur-
Loire, 6, 7, ¹⁰ et 20 février 1939

4 M 313

Chaurmont, Soir, le 6 février 1938

Cher Monsieur,

Ne sachant à qui et sous quelle forme
vous transmettre les renseignements concernant le camp de
Chaurmont, je vous envoie une lettre à votre nom.

5 personnes ont été emmenées ce soir à l'hôpital. La femme qui
doit avoir bientôt un bébé devait être du contingent. Désirant
continuer mon enquête pour connaître les besoins de ces gens
je n'ai ~~pas~~ ^{eu le temps} le vérifier.

J'ai vu M. Monnet qui m'a communiqué les rensei-
gnements suivants :

Le lait (70 litres par jour) est insuffisant. Il y a en effet
5 malades auxquelles on fournit 5 litres de lait par jour. ~~Les~~
Ne serait-il pas possible d'augmenter la quantité de lait à
distribuer ? On a distribué en effet aujourd'hui $\frac{3}{4}$ de litre
par $\frac{5}{3}$ personnes.

Le pain : on ^{en} consomme en ce moment 130 kg. Il n'y a aucun
gaspillage (ceci constaté par le chef de service). J'ai vu les rations
données à chaque personne au repas de ce soir : elles paraissent
faibles. Et passant de questions de détail j'ai pu constater
que c'était là la seule chose qui leur ~~avait~~ ^{était} donnée
en quantité insuffisante. M. Monnet propose 1 litre par personne
en moyenne.

Aujourd'hui on a distribué dans le camp de la journée
du chocolat, du sucre. C'est surtout ce dernier qui manque

Je sais par même courrier transmettre ces renseignements au C^{te}
d'accueil. On pourrait consacrer une partie des sommes ramassées
à l'achat de savon.

Des vêtements apportés par des gens de bonne volonté
sont entassés dans le bureau. Ne serait-il pas possible de
distribuer cela aussi rapidement que possible, ou serait-ce qu'indé-
viduellement après examen des besoins les plus urgents. Il y
a dans le garage, notamment, dans l'usine, des gens en bien
pire état. Pourquoi stocker ces vêtements qui là ne
sont utiles pour personne alors qu'il y a de si grands besoins
à satisfaire.

J'ai demandé au chef de service qu'il se fasse aider de
l'interprète pour recruter un bon nombre de jeunes gens
pour faire le service de nettoyage, ramasser les tas de papiers
qui traînent ici et là et qu'il fasse disparaître tout cela.
J'ai demandé en outre, après une conversation que j'ai eue avec
un garde du château qui m'avait signalé quelques abus, que
l'interprète fasse comprendre qu'ils ne devaient aller aux cabinets
qui à l'endroit désigné à cet effet. Les cabinets installés actuellement
sont netoierment insuffisants. On trouverait sans difficulté parmi
les jeunes gens des hommes volontés pour faire quelque chose de
convenable. Il suffirait sans doute que cela soit organisé, étudié.
Afin de faire régulièrement le service de nettoyage le chef de
service demanderait quelques balais, pelles, brochettes (2)
car il ne dispose pour l'instant que d'un wagonnet dangereux à
manier pour les gens.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments
respectueux et dévoués.

J. Torony -
Instituteur -

La direction de ma femme
s'efforce de faire le maximum de
réparation qui me permet d'aller

Rapport sur les conditions d'hébergement des réfugiés espagnols au camp de Chaumont/Loire

1ère lettre de Monsieur LORON, instituteur du 6 février 1939

Chaumont sur Loire, le 6 février 1939

Cher Monsieur,

Ne sachant à qui et sous quelle forme vous transmettre les renseignements concernant le camp de Chaumont, je vous envoie une lettre à votre nom.

Cinq personnes ont été emmenées ce soir à l'hôpital. La femme qui doit avoir bientôt un bébé devait être du contingent. Désirant continuer mon enquête pour connaître les besoins de ces gens, je n'ai eu le temps de vérifier.

J'ai vu M. Moussot qui m'a communiqué les renseignements suivants :

Le lait (7 litres par jour) est insuffisant. Il y a en effet 5 malades auxquels on fournit 5 fois du lait par jour. Ne serait-il pas possible d'augmenter la quantité de lait à distribuer ? On a distribué en effet aujourd'hui 3/4 de litre pour 5 personnes.

Le pain : on en consomme en ce moment 130 kg. Il n'y a aucun gaspillage (ceci constaté par le chef de service.) J'ai vu les rations données à chaque personnes au repas de ce soir. : elles paraissent faibles. Et posant des questions de ci-delà j'ai pu constater que c'était là la seule chose qui leur était donnée en quantité insuffisante. M. Moussot propose 1 litre par personne en moyenne. Aujourd'hui on a distribué dans le courant de la journée du chocolat, du savon. C'est surtout ce dernier qui manque.

Je vais par même courrier transmettre ces renseignements au Cté d'accueil. On pourrait consacrer une partie des sommes ramassées à l'achat de savon.

Des vêtements apportés par des gens de bonne volonté sont entassés dans le bureau. Ne serait-il pas possible de distribuer cela aussi rapidement que possible, ne serait-ce qu'individuellement après examen des besoins les plus urgents. (La direction et ma femme s'offrent à faire ce travail de répartition qui me paraît urgent). Il y a dans le garage notamment, dans l'usine, des gens en bien piteux état. Pourquoi stocker ces vêtements qui là ne sont utiles pour personne alors qu'il y a de si grands besoins à satisfaire.

J'ai demandé au chef de service qu'il se fasse aider de l'interprète pour recruter un bon nombre de jeunes gens pour faire le service de nettoyage, ramasser les tas de papiers qui traînent ici et là et qu'il fasse disparaître tout cela. J'ai demandé, en outre, après une conversation que j'ai eue avec un garde du château qui m'avait signalé quelques abus, que l'interprète fasse comprendre qu'ils ne devaient aller aux cabinets qu'à l'endroit désigné à cet effet. Les cabinets installés actuellement sont notoirement insuffisants. On trouverait sans difficulté parmi les jeunes gens des bonnes volontés pour faire quelque chose de convenable. Il suffirait sans doute que cela soit organisé, étudié. Afin de faire régulièrement le service de nettoyage le chef de service demanderait quelques balais, pelles, brouettes (2) car il ne dispose pour l'instant que d'un wagonnet dangereux à manier pour les gens.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

M. Loron - Instituteur

Chaumont, Vosges, le 7 février 1939

Cher monsieur,

N'ayant reçu de votre part aucune instruction nouvelle je vous adresse, comme hier les renseignements et le camp sous forme de lettre.

1) Certains demandent à changer leur argent en francs. Le change leur est sans doute défavorable mais (et ceci dépend de beaucoup les compétences et le plan départemental) après accord avec les dirigeants espagnols il pourrait être tenu compte des stocks d'or déposés à la B. de France. Pour ce qui nous intéresse dans quelles conditions pourraient-ils changer?

2) J'ai appris qu'aujourd'hui vous avez encore à recevoir un contingent assez élevé et que par conséquent vous n'avez en que fort peu de temps à consacrer aux réfugiés déjà logés. Mais quand ~~est~~ sera-t-il possible de ~~leur~~ distribuer à ce genre leur malle, valise etc... Le fait de pouvoir donner une date ^{prochaine} permettrait de faire patienter.

3) Enfin, les quantités de pain sont demeurées les mêmes aujourd'hui. N'y aurait-il pas la possibilité d'augmenter la ration ne serait-ce que légèrement. Un morceau de pain à peine gros comme 2-3 tartines par repas: c'est tout ce qu'ils ont eu ce moment.

M. Mousset demande des pommes de terre. (A ce propos

Je crois savoir que le C^{te} d'accueil dispose d'une certaine quantité de
q. de p. de terre stériles chez des propriétaires (à travers le département)
Le nombre de bœufs est insuffisant; M. Mourret en demande 6
De l'huile.

La fourniture de viande est-elle connue d'une façon définitive
et organisée? M. Mourret exprime que comme cela s'est déjà produit,
c'est M. Jean Lancher à Chagny qui lui fera la fourniture, sans
qu'il y ait besoin de commande particulière.

Camp: Aujourd'hui un nettoyage du campement a été organisé
ce matin et ce soir j'ai pu constater que tout est relativement
propre. Beaucoup moins de papiers traînent. Des paillasses ont été
creusées en bonne place. Des dîners seront servis demain afin
que cela soit diétement installé. Tous ces travaux font
du matériel communal (pelles et pioches) qui a été fourni.

Les balais et brochettes sont seuls insuffisants.

M. Mourret demande une petite table pour la pièce où
les marchandises pour la semaine sont reçues et stockées.

Vêtements...: des membres du C^{te} d'accueil ont procédé à la
distribution des linges, vêtements, savon, chocolat enveloppés.
Nimbus une bonne partie de l'après-midi. Jeudi il ne me restera
qu'à retourner les besoins particulièrement en chaussures.

Déjà cela va mieux. Ce soir pour organiser une discipline
absolument nécessaire dans le camp, des responsables ont été
choisis parmi eux dans chaque bâtiment. L'organisation des
différentes comités ne pourra qu'être plus facile dans l'avenir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes
sentiments respectueux et dévoués.

J. Torony - instituteur

M^{me} Gauthier est entrée en service aujourd'hui, bénévolement.

Chammont, 27, Bois, le 10 fév. 1959

Cher Monsieur,

En général rien de nouveau.

Cuisine: M. Spoulet demande de l'huile, du vinaigre, des sucs cristallisés. Il a pris aujourd'hui ce ayant absolument besoin de l. d'huile et l. de vinaigre dans le village.

Un poêle fume chaque jour énormément. Pensant que son ramonage présentait un caractère urgent, d'accord avec M. Spoulet nous avons décidé de le faire ramoner dès demain matin par le ramonneur du village.

Service: Le chef de service responsable du cantonnement demande s'il ne lui serait pas possible d'avoir quelques balais afin de nettoyer. Ses feuilles sont complètement terminées.

Vêtements: M. Gauthier a distribué le reste de ce qu'il y avait encore hier. Les possibilités locales sont presque épuisées.

Heureusement le 1^{er} d'arrivée pourra apporter le complément.

Logement: J'ai étudié pour tout le cantonnement s'il n'y avait pas une chambre pour les l. mutilés qui vivent avec des femmes et des enfants dans une promiscuité gênante pour tous. Je n'ai rien trouvé. Mais il m'a été fait une proposition: M. Alonso habitant Chammont, 27, Bois, offre une maison qu'il a louée au village de la Goutte-chaudière pour ces mutilés. Vous apprécierez l'offre et vous voudrez bien prendre une décision à ce sujet.

Comptons: Depuis hier les gardiens doivent rester 24 heures
confinés au camp. Vous les avez hier, d'après les rensei-
gnements qui m'ont été fournis, autorisés à manger à la
cuisine et à y faire réchauffer leur repas. L'un d'entre eux
m'a demandé pour eux une autorisation officielle pour
cela afin de se couvrir (ils ne veulent apparemment pas
qu'on puisse les soupçonner de faim comme qui vous savez.)
autorisation fournie par leurs chefs hiérarchiques.

D'autre part pour penser combien la surveillance est
difficile la nuit particulièrement. Ne serait-il pas possible
d'avoir une bonne lampe électrique en permanence au bureau
pour faire les rondes? Il est évident qu'en Grande on a grillé
une pile et que le renouvellement de chaque pile se
multipliant devient onéreux. Les rondes de nuit sont absolu-
ment nécessaires sous les dangers d'incendie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes
sentiments respectueux et dévoués.

A. Bouy

Chaumont, Côte d'Or. Le samedi 1789

Cher Monsieur,

ci-joint quelques renseignements concernant le camp:

Le samedi soir la provision de pommes de terre était complètement épuisée. Dans la matinée de dimanche, M. Foucault en fait rentrer 850 kg. de poids par le train. Pensant que cette provision serait vite épuisée, et ^{en} cas même d'une dissolution prochaine du camp le reste d'employés trouverait toujours une destination quelconque, j'ai réussi à trouver, hierables aujourd'hui ou demain:

200 kg. chez M. Fene déjà fournis

200 kg. chez M. Jamain "

D'autre part 200 kg. sont en dépôt appartenant à M. Roger Lenoir, à la Gouttechaillière, C^m de Chaumont. Evidemment je n'ai voulu prendre aucune responsabilité quant à la commande de cette quantité. Je n'ai donc rien retenu. Toutefois, si vous le jugez nécessaire, je suis à votre disposition pour retirer cette provision dès que vous le voudrez.

M. Bontet m'a dit, samedi soir dernier, qu'il ne pourrait venir indifféremment au camp, son travail le réclamant chez lui. Il sera en ce moment (époque des tailles et des travaux de préparation des terres) difficile de trouver un remplaçant. Le mieux

Sur tout si le camp doit être bientôt dissous, serait de lui demander de patienter encore quelques jours. Au cas où il n'accepterait pas il n'est cependant nullement ~~impossible~~ ^{impossible} de trouver une aide financière à Chammont, en cherchant un petit peu.

Je ne sais si on vous a prévus ces jours-ci que

Antonia Molinar, 26 ans, de Puigenda,
célibataire,
demandait son rapatriement chez Franco.

Le mutilé Ricardo Baldo, actuellement à Monthivault
m'a demandé l'adresse d'une colonie infantile madrilène qui
serait en France. Il a mentionné ou avait l'intention de se
mettre à la disposition de celle-ci. Ricardo Baldo est un
instituteur dans une colonie d'enfants dépendant du Ministère
de la Justice, si j'ai bien compris. Au cas où des écoles espagnoles
seraient installées dans les camps, au cas où il existerait en France
des colonies d'enfants espagnols évacués, il pourrait rendre
certainement de grands services.

Vous envoie, Monsieur, l'expression de mes
sentiments respectueux et dévoués.

J. Foug.

à Ouzain. 6²⁵ février 1939.

5^e RÉGION

BENDARMERIE NATIONALE

5^e LÉGION.

COMPAGNIE
a. Air. et Cbr

SECTION
c. Blois.

BRIGADE
d. Ouzain.

Le Général de Logis chef Desejac.
Commandant la brigade
au Capitaine Commandant la section
à Blois.

(Réf. : Trans. n. 10535, Compagnie du 18 février 1939.)

N^o 1912

OBJET :
des objets des Réfugiés
Espagnols.

J'ai l'honneur de vous rendre compte
que les réfugiés Espagnols sont répartis comme suit
sur la circonscription de la brigade.

- Ouzain - 37 ; (au bourg, anciens et nouveaux)
- Chaumont - 206 ; (Belle-voix du château)
- Laude - 182 ; (Colonie de Vincennes au château)
- Meilland - 22 ; (Hameau de Tré-noir)
- Chouzy - 43 ; (au bourg)
- Seillac - 21 ; (ferme du coteau)

La surveillance des réfugiés de Chaumont est assurée en
permanence par un gendarme de la brigade. (par roulement de 24 heures)
Réf. : Réf. n. 10535, 18 février 1939.

Ceux des autres communes sont surveillés au cours des tournées.
(tournées rapides, services spéciaux, etc.) Mention de ces services, tout portés
aux bulletins de service.

Des ordres ont été donnés aux réfugiés et à la population pour
empêcher tout contact, et des consignes à cet effet ont été
placées à l'entrée de chaque cantonnement.

Aucune observation n'a été faite à ce sujet et aucun incident
n'est à signaler. Les réfugiés ont été en général bien accueillis
des autorités locales et de la population.

Le maire de la C^{te} de Chouzy, a pris un arrêté en date
du 11 février 1939, interdisant à toute personne qui n'y est pas
appelée par le service, le stationnement aux abords et l'entrée à
l'intérieur du centre des réfugiés.

Aucune suggestion à proposer.

(1) Indiquer comment sont faits les
objets.

Desejac
11/5

DOCKS DE BLOIS
 (DOCKS DE LOIR, DOCKS DE LA SAUCE
 ET DOCKS DE LA BARTHE RÉUNIS)

Société Anonyme
 au Capital de 8.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : BLOIS
 16, AVENUE GAMBETTA

R. C. 4000

COMPTES POSTAL : PARIS 184-04
 TÉLÉGRAMMES : DOCKS DE BLOIS-BLOIS
 TÉLÉPHONE : 81

BLOIS, le 4 Février 1939

A Monsieur le Comptable
o.k.f.

Doit M PREFECTURE DE LOIR & CHER
 BLOIS

A.B. L.B.

- 6 1 v. 77

livraison faite ce jour à CHAMMONT S. LOIR			
100	K°. riz glacé	3 50	350.-
102	K°. pâtes alimentaires pag. K°	7 30	744.60
100	K°. haricots blancs	6 50	650.-
40	K°. lentilles	7 -	280.-
100	K°. merluche	4 10	410.-
40	K°. café grillé	19 20	768.-
50	K°. sucre cristallisé	5 40	270.-
50	K°. sel	1 95	97.50
			3.570.10
VALEUR EN VOTRE REGIEMENT			

le 13-4
o.k.f.

DOCKS DE BLOIS

(DOCKS DE BLOIS, DOCKS DE LA BEAUCHE
ET DOCKS DE LA SARTHE RÉUNIS)

Société Anonyme
au Capital de 9.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : BLOIS
16, AVENUE GAMBETTA

R. C. 4888

COMPTE POSTAL : PARIS 184-04
TÉLÉGRAMMES : DOCKS DE BLOIS-BLOIS
TÉLÉPHONE : 81

BLOIS, le 18 FEVRIER 1939.

Doit M PREFECTURE de LOIR-et-CHER

BLOIS.

à l'attention de M. le Préfet

Notre livraison de ce jour à CHAUMONT s/ LOIRE.			
40	K° café vrac	19 20	768.00
50	K° sucre cristallisé	5 45	272.50
50	K° sel blanc	1 95	97.50
60	K° macaroni	(
36	K° vermicelle	7 25	696.00
50	K° pois cassés	5 75	287.50
50	K° lentilles	7 00	350.00
100	K° riz V.M.C.	3 50	350.00
			<u>2.821.50</u>

BOIS ET CHARBON

S. BONSIGNE

A VALAIRE, par Les Montils (Loir-et-Cher)

R. C. Blois 8465

Valaire, le 15 *offus* 1939.

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31

2915
36

2951

55
52

145
275

29

16,75

Fourniture de bois pour le camp des
Refugiés Espagnols de Chaumont 1/939

du 6 janvier	9 stères a 53f. =	x	159
8 janvier	8 — a 53 —	x	424
10 /	16 — a 53 —	x	848
15 /	7,75 a 53 —	x	410,75
17 /	8 st — a 53 —	x	424
	25 fagots a 2f. —	x	50
22 /	4 stères a 53f. —	x	212
23 /	2 — a 53f. —	x	106
24 /	4 — a 53 —	x	212
28 /	4 — a 53 —	x	212
	Total		3057,75

Après après l'évacuation du camp
la fourniture de bois non employée suivante

1,75 de bois a 53 francs =	92,75
7 fagots a 2 francs =	14
total	106,75

Reste de: 3057,75 - 106,75 = 2951 francs x

Je dit deux mille neuf cent cinquante et un francs.

a Valaire le 15 *offus* 1939

S. Bonsigne

Bouchon P. Chepreau.

Château de la Roche
R.C. Blais 8159.

Fourniture des Espagnols au Château

Février 1939-

3	liqettes		39 00
	graisse		2 50
	escaloppes		50 00

14 Bf 44 M.

15 44

16 39

18 39

19 39

28 18

Mars 1 18

2 19

14 AVR 1939
idem. *variancia*

260 * 5.88 = 1528 80

3 escaloppes 7 20

1627 50

226
5.88

2209
2209

13909
162298

1627.50
4518

3990
468

5.88
226

296

Monsieur Gihals Hotel de la Loir
Chaumont 11 Loir. L et cher,

avoir fourni pour les
réfugiés espagnols

37 litres de vins a 3'50 - total 59'50

14 AVR. 1939
réglé



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture
de
LOIR-&-CHER
2^{ème} DIVISION

Blais, le 10 FEVRIER 1939.

Minute

Monsieur,

A la suite de l'appel d'offres que vous m'avez présenté, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la fourniture de viande de mouton aux réfugiés Espagnols du Camp de Chaumont vous est attribuée, à dater du Dimanche 12 Février prochain.

En conséquence, jusqu'à nouvel ordre de ma part, il vous appartiendra de livrer une fois par semaine le dimanche, 44 kilogs de viande de mouton au Camp sus-indiqué.

J'ajoute que vous devrez continuer la livraison de la viande de boeuf jusqu'à samedi 11 février inclus.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P. le Préfet,
Le Chef de Division,

Monsieur COGU, Boucher,
ONZAIN (Loir et Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE
DE
LOIR-&-CHER

Blois le -7 Mars 1939

2ème Division

Réfugiés espagnols

Monsieur,

Vous avez effectué des fournitures au camp de réfugiés espagnols de Chaumont-s/Loire.

Afin de me permettre d'établir un relevé des dépenses de ce centre, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir d'urgence, la facture des livraisons de marchandises opérées par vos soins.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

14 AVR 1939

adhésion manuscrite

P. LE PREFET
Le Chef de Division,

Monsieur

Sauvée Roges

Les Vaux

Chaumont s/Loire

Fournitures		prix de l'unité au 100 kilos	
2	600 Kilogs aigle de blé	25	1500
3	200 Kilogs farine de seigle	60	1200
9	200 Kilogs farine de seigle	60	1200
		TOTAL	3900

Sauvée

N° 5-74-10-A

à Monsieur le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de
L'INTÉRIEUR

Circulaire n° 586

à Monsieur le PRÉFET de POLICE

et à Messieurs les PRÉFETS.

SECRET

Par ma Circulaire confidentielle N° 10, du
10 Février 1939 relative aux refugies espagnols récemment
admis sur notre territoire, j'ai eu l'honneur d'attirer
votre attention sur la surveillance qu'il importait d'ex-
ercer sur ces étrangers.

La présente Instruction a pour objet de vous
rappeler les directives que je vous ai données à ce sujet,
à plusieurs reprises, et d'y apporter certaines précisions.

TITRE I

MEURES SANITAIRES

Ma Circulaire du 27 Janvier 1939 a prescrit
à MM. les Préfets des départements du Sud et du Sud-Est,
les mesures sanitaires à prendre à l'égard de ces étran-
gers. Elles comportent, notamment, la visite médicale
avec vaccination anti-varicelle, le traitement des

... l'inculpation des personnes qui ont été...
... en conséquence, l'interdiction de...
... intéressés.

Il vous appartient de vous assurer que tous
les réfugiés venant dans votre département en bien et
sains, et ne présentant, pour notre population, aucun
danger de contamination.

TITRE II

RÉSIDENTS

Les réfugiés espagnols sont astreints à résider
dans le département, l'arrondissement ou le canton qui leur
aura été assigné.

Tout réfugié, découvert en dehors des limites
de la circonscription territoriale imposée, y sera recon-
duit sans délai.

En outre, s'il vous apparaît que l'intéressé
met une certaine volonté évidente à se conformer aux in-
jonctions dont il a été l'objet, il conviendrait de me le
signaler en vue de son expulsion et de son assujettissement
aux dispositions de l'article 15 du décret-loi du 12 Novem-
bre 1938, sur la résidence surveillée.

Il devrait en être ainsi, à l'avenir, si l'
intéressé avait quitté le lieu assigné dans un but de...
à l'ordre public.

.....

C. 1000 11
C. 1000 12
MINISTRE DE L'INTERIEUR

1. - Règles générales.-

Les réfugiés provenant d'Espagne seront munis d'un "laissez-passer provisoire", mensuellement renouvelable, valable pour un seul département ou, même, pour une localité déterminée.

Le modèle de ce document vous a été fourni par ma Circulaire "E-24-10-A", n° 371, du 12 Septembre 1978.

Cette pièce comporte l'état-civil complet, le signalement et une empreinte digitale de l'intéressé.

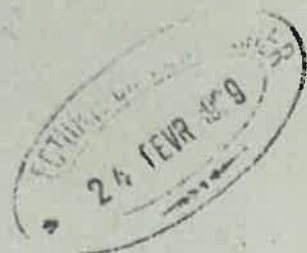
B - Règles spéciales à certains réfugiés.-

Quand la situation personnelle de l'intéressé, ses antécédents, son honorabilité, ses ressources, ses liens de famille, vous paraîtront tels qu'il n'y aura pas d'inconvénient à lui permettre, s'il en fait la demande, de résider dans le département de son choix, un "réfugié" sera muni de la carte d'identité de "non-traité" prévue, très avantageusement, au titre de réfugié étranger, dans le département dans lequel il est autorisé à résider.

.....

Cabinet du Ministre

Paris, le 21 Février 1939



LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

à Messieurs les PREFETS

Dans diverses instructions, j'ai attiré toute votre attention sur la surveillance incessante qu'il convient d'exercer autour des réfugiés espagnols ; dans l'ensemble, mes instructions sont convenablement appliquées et je suis heureux de rendre hommage à votre vigilance et à celle des autorités ou Services placés sous votre contrôle.

Mais, à mesure que les jours passent, certaines difficultés peuvent surgir : parmi les réfugiés, certains éléments troubles peuvent créer des incidents, commettre certains délits ou simplement avoir une attitude indigne de notre hospitalité, attitude devant laquelle notre opinion publique ne manquerait pas de réagir avec vigueur.

Je vous demande donc de ne relâcher en aucune manière la surveillance que vous exercez, mais au contraire de la renforcer sans cesse - et d'intervenir avec la plus extrême rigueur contre ceux qui auraient mérité votre sévérité.

Dans un rapport d'ensemble, où vous rassembleriez éventuellement les informations que vous aurez pu déjà me faire parvenir, vous voudrez bien indiquer :

- 1°) Les conditions dans lesquelles s'est effectué l'hébergement des réfugiés dans votre département ;
- 2°) L'attitude des populations vis-à-vis des réfugiés ;

/.....

- 3°) L'attitude des réfugiés, avec éventuellement indication des remerciements que les autorités auraient reçus de ceux-ci ;
- 4°) Le cas échéant, incidents individuels ou collectifs qui ont pu se produire ; actes délictueux, déprédations commises : pour chaque fait, apporter toutes les précisions qui me permettraient de répondre aux réclamations ou demandes de renseignements qui pourraient me parvenir ;
- 5°) L'état sanitaire des réfugiés.

Ce rapport devra être posté lundi 27 Février au plus tard et expédié sous le double timbre de mon Cabinet et de la Sûreté Nationale.

Par la suite, vous aurez soin de me tenir constamment informé, sous les rubriques ci-dessus indiquées, des faits nouveaux qui modifieraient les indications contenues dans votre rapport d'ensemble.

Albert SARRAUT.

Interieur

Palais au Ministre -

1 MARS 1939

Interieur

Switzerland de Suisse National

Les reports a vote de l'Union des 25 communaes
d'au Phormon de vous pour communaes s'acharant
les conditions dans lesquelles les reports egaux
ont été debattus dans leur respectivement.

2 communaes de reports ne me été
annoncées les 2 et 6 mars, ils devaient être
composés respectivement de 1000 et de 1061
personnes alors que ils comprennent
respectivement 1512 et 1621 reports.

2 ans un département de affecté, une
ancienne collectivité rurale de quelques
petites colonies de vacances p. travail de leur
dispositif) avec total un certain nombre
et a été obligé de organiser des centres
et logements dans 48 communaes
différentes. Les reports ont été organisés
et pour les reports ont été organisés

l'Union des 25 communaes
l'Union des 25 communaes de l'Union des 25 communaes
l'Union des 25 communaes de l'Union des 25 communaes

11-615-0-7-1858-25. [8518]

Cette thèse sera imprimée sur papier bleu.

Ordre de remplissage par l'agent technique ecritain.

FEUILLE DE MÉNAGE

a remplir par le chef de ménage
la personne devant seule constituer un ménage

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

APPELÉMENT

PROFESSION

Nombre des personnes composant le ménage

Chaque personne doit être nommée, le sexe et la profession

Habitants - Nombre des pièces habitées et l'habitation des membres du ménage

La liste nominative des membres du ménage
doit être établie par le chef de ménage, dans la commune, avant le 15 mars de l'année de l'établissement de la liste nominative des électeurs, et être déposée au bureau de la commune, avant le 15 mars de l'année de l'établissement de la liste nominative des électeurs.

LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DU MÉNAGE

(Cette liste sera établie par le chef de ménage, dans la commune, avant le 15 mars de l'année de l'établissement de la liste nominative des électeurs, et être déposée au bureau de la commune, avant le 15 mars de l'année de l'établissement de la liste nominative des électeurs.)

N°	NOM DE FAMILLE	PRÉNOMS	ÂGE	FAMILIALE		PROFESSION
				État civil	Statut	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

2° Membres du ménage antérieurs

LES COMMUNES DE LOIR-ET-CHER, dans lesquelles les membres du ménage ont été recensés, sont les communes de la commune de l'établissement de la liste nominative des électeurs, avant le 15 mars de l'année de l'établissement de la liste nominative des électeurs.

3° Bords de famille, personnes, habitants de la commune, élèves, étudiants, en congé, etc.

**Rapport du 1^{er} mars 1939 du Préfet du Loir-et-Cher M. Pierre-Antoine Vieillescazes
à l'attention du Ministre de l'Intérieur, Albert SARRAUT
en réponse au courrier du 21 février 1939**

**Intérieur
Cabinet du Ministre
Direction de la Sûreté Nationale**

En réponse à votre dépêche du 21 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître ci-dessous les conditions dans lesquelles les réfugiés espagnols ont été hébergés dans mon département.

Deux convois de réfugiés m'ont été annoncés les 2 et 6 février ; ils devaient être composés respectivement de 1 200 et de 1 061 personnes alors qu'ils comprenaient effectivement **1 512 et 1 621 réfugiés.**

Sauf un sanatorium désaffecté, une ancienne école primaire supérieure et quelques petites colonies de vacances je n'avais à ma disposition aucun local important disponible et j'ai été obligé d'organiser des centres d'hébergement dans **48 communes différentes.**

Les réfugiés arrivés en surnombre et pour lesquels aucun cantonnement n'avait pu être organisé ont été installés provisoirement dans les **dépendances et les écuries du château de Chaumont-sur-Loire.**

J'ai éprouvé de **sérieuses difficultés pour loger les 3 133 réfugiés**, c'est fait maintenant et les **locaux de Chaumont qui ne pouvaient servir que de cantonnement de passage seront complètement évacués le 2 mars.**

Le nombre des centres d'hébergement a rendu difficile l'application des mesures sanitaires ; beaucoup de réfugiés sont logés dans des maisons particulières vacantes, cependant nous ont été dociles et les mesures d'isolement prescrites ont été respectées.

Les centres les plus importants (1 à 450 – 5 à 200 réfugiés) fonctionnent parfaitement. Les installations sanitaires (sans douches) sont suffisantes, des réfectoires très propres, des ouvroirs munis de machines à coudre, des classes pour les enfants ont été organisées.

La population a bien accueilli les réfugiés, les dons en nature (aliments et vêtements) ont été nombreux.

Les réfugiés ont en général une excellente tenue ; ils ne se sont pas encore mêlés à la population ; les interprètes dans chaque centre semblent être les porte-paroles de leurs compatriotes quand ils remercient vivement les autorités de l'accueil qu'ils ont reçu.

Je n'ai aucun incident à signaler.

Étant donné les pratiques et les privations endurées par la population évacuée, l'état sanitaire est bon.

Il y a eu jusqu'à ce jour 169 hospitalisations, 5 décès (4 enfants et 1 vieillard), 3 broncho-pneumonie et 1 diphtérie.

Les maladies contagieuses constatées sont 3 cas de rougeole, 1 cas d'oreillons, 1 cas de fièvre typhoïde, 2 cas de diphtérie.

Toutes les mesures sanitaires pour enrayer les épidémies ont été prises.

L.J.

4 Février 1939.

LE PREFET de LOIR & CHER
à Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR
(Direction Générale de la Sécurité Nationale-
4ème Bureau)

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître le plus tôt possible le montant de l'allocation journalière qui pourrait être mis à ma disposition pour assurer l'hébergement des réfugiés espagnols.

L'importance des contingents envoyés dans le département qui ne possède que peu de ressources, m'a amené à en loger une partie par petits groupes dans les communes où des locaux étaient disponibles. Il ne sera possible d'assurer la subsistance de ces groupes qu'en leur attribuant une allocation journalière forfaitaire.

LE PREFET,

REPUBLIQUE FRANCAISE - PREFECTURE DE LOIR-&-CHER

2ème Division

Réfugiés Espagnols

Le Préfet de Loir-et-Cher, Chevalier de la Légion d'Honneur;

Vu l'art. 94 du décret du 31 Mai 1862 portant règlement général sur la Comptabilité Publique;

Vu les instructions de M. le Ministre de l'Intérieur en date de Mai 1937 et du 9 Février 1939 relatives aux dépenses occasionnées par l'hébergement des réfugiés espagnols.

A R R E T E :

ARTICLE UNIQUE - Les personnes désignées ci-dessous sont nommées Régisseurs-comptables des Centres d'hébergement de réfugiés fonctionnant dans le Département.

Des avances leur seront consenties dans les limites maxima indiquées ci-après :

Centre de l'Audronnière-commune de Faverolles	- M. WEBER	... 15.000	1
- de Pontlevoy	- M. P. LAURENTIE Maire 15.000	-
- de Candé	- M. CHAHUVEAU, Secrétaire de Mairie 15.000	-
- de Cahelles	- M. CHARRON Emilien d ^e 3.000	-
- de Seur	- M. GERMAIN, Maire 3.000	-
- de Sambin	- M. BERNARD, Secrétaire de Mairie 5.000	-
- de Fréteval	- M. DUFOURNIER, Maire 5.000	-
- de Savigny-s/Braye	- M. BOUREAU, Secrétaire de Mairie 10.000	-
- de Souday	- M. BESNARD, Secrétaire de Mairie 6.000	-
- de Montoire	- M. RENARD, Maire 5.000	-
- de Cormenon	- M. SAINDOUX, Secrétaire de Mairie 10.000	-
- de Sargé-s/Braye	- M. PASQUIER Robert, Conseil Municipal	... 5.000	-
- de Houssay	- M. Pierre COMIER, Maire 5.000	-
- des Grouëts	- M. CHAPON, Econome du Bureau de Bienfaisance de Blois	... 5.000	-

Centre d'Herbault	- M. Jules AMIAND, Maire	5.000	frs
- de Mesland	- M. POUCHAULT, Maire	5.000	-
- d'Onzain	- M. ARRAGON, Percepteur	5.000	-
- de Chouzy-s/ Cisse	- M. QUENARD Roger, Secrétaire de Mairie	5.000	-
- de Seillac	- M. BOULON Jules, Adjoint	3.000	-
- de Cour-Cheverny	- M. Henri CAZIN, Adjoint	5.000	-
- de la Chapelle- Montmartin	- M. RENTIEN Marc, Secrétaire de Mairie	8.000	-
- de St-Léonard	<i>M. Redouin Maire</i> M. BUBRONN-ELLE, Conseiller Municipal	5.000	-
- de Concriers	- Mme GOGUE, Secrétaire de Mairie	5.000	-
- d'Oucques	- M. Raymond COUET, d ^o	5.000	-
- d'Ecoman	- M. VAUDOLON, Receveur Municipal	5.000	-
- de Josnes	- M. PAGENOT Antoine, Instituteur honoraire	5.000	-
- de Villermain	- M. DENIAU, Secrétaire de Mairie	6.000	-
- d'Autainville	- M. BARRET Georges, Conseiller Municipal	5.000	-
- de Muides	- M. PONTET, Secrétaire de Mairie	5.000	-
- de St-Dyé-s/Loire	- M. CHOUBEAU, Secrétaire de Mairie	5.000	-
- de Vineuil	- M. TREPEAU, Secrétaire de Mairie	5.000	-
- de Bracieux	- M. JARDEL, Maire	5.000	-
- de Maslives	- M. VILLIER Louis, Adjoint	5.000	-
- de St-Denis-s/ Loire	- M. FROISSANT Léon, Instituteur honoraire	6.000	-
- de la Chaussée-s- Victor	- M. SALLE, Maire	5.000	-
- de Suèvres	- M. RODOLLE Gustave, secrétaire de Mairie	6.000	-
- d'Huisseau-s/ Cosson	- M. BOURGEOIS Georges d ^o	6.000	-
- de Thenay	- M. GIRAUD, Maire	6.000	-
- de Montlivault	- M. MANDARD Fernand, secrétaire de Mairie	3.000	-
- de St-Laurent des Bois	- M. JOURDAIN, Secrétaire de Mairie	5.000	-
- d'Ouzouer-le- Boyen	- M. HUET, Maire	10.000	-

- Centre de St-Julien-s/ - M. Désiré CHAUVEAU, Maire8.000 frs
 Cher
- de Villeneuve- - M. COUET Raymond, secrétaire de Mairie .5.000 f
 Frouville
- de St-Laurent - M. FAUCHEUX, Secrétaire de Mairie5.000 -
 des Eaux

Fait à Blois le 27 Février 1939

LE PREFET DE LOIR-~~LE~~ CHER,

P. VIEILLESZAZES

Pour ampliation
 Le Chef de Division,

COGNOMEN DE BAPTÈME DE

Reunthoualt
Hammond / 8

1458

142 144
143 145

NOM Vega Lorente

1459
(APP)

Prénoms Clemencia

Né le _____ à Elmeria

Venant de (adresse en Espagne) Pardona

Nombre d'enfant l'accompagnant un

Prénom et date de naissance de chacun de ces enfants :

Lola 1 an 1/2

Le réfugié désire-t-il être rapatrié en Espagne par la frontière basque ? non

Le réfugié avait-il des bagages? Nombre et marques de ces colis : _____

OBSERVATIONS : Indiquer ici si d'autres enfants ont été séparés de la mère pour être dirigés dans une colonie de vacances, à l'hôpital, etc..

DEPARTEMENT DE LOIR-et-CHER.

COMMUNE DE MONTLIVAUT.

Cantonnements occupés par les réfugiés espagnols.

A R R E T E .

Le Maire de Montlivaut:

Vu la circulaire préfectorale en date du 10 février 1939;

Arrête:

Article 1er.-Le stationnement aux abords des cantonnements réservés aux réfugiés espagnols et l'entrée desdits cantonnements sont interdits à toute personne étrangère au service des réfugiés.

Art.-2Le présent arrêté sera affiché à la porte des cantonnements.

Montlivaut, le 20 février 1939.

Le Maire,



Loire

*Vu pour exécution
immédiate.*

Blois le 21 février 1939.

Pour le Préfet
Le Chef de Division

Yepanney



21

MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

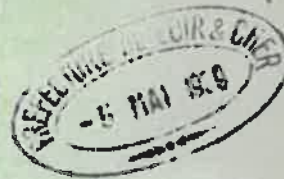


COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX - ROUGE

GE/MT 34
MG.

GENÈVE, le 2 Mai 1939

Ville Moyner, 122, Rue de Lausanne



Monsieur le Préfet,

Faisant suite à notre lettre du 29 Mars 1939 relative au service de nouvelles organisé par le Comité international de la Croix Rouge en faveur des réfugiés espagnols en France, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que notre délégué général le Dr. Junod a été depuis lors reçu par Monsieur Sarraut et par Monsieur Combe, Directeur de la Sureté nationale avec lesquels il s'est entretenu de la question.

Il résulte de ces entretiens que le Ministère de l'Intérieur a donné sa complète approbation au service dont il s'agit et que, pour faciliter sa tâche au Comité international de la Croix Rouge, il a engagé celui-ci à s'adresser directement à Messieurs les Préfets des Départements intéressés en vue d'obtenir la liste nominative de tous les réfugiés hébergés respectivement dans chacun de ces départements et l'indication du lieu de résidence desdits réfugiés. Pour la sécurité du travail il serait à souhaiter que les listes portassent le prénom et les deux noms de famille de chacun des réfugiés.

Dans ces circonstances et en nous référant aux indications qui vous seront sans doute déjà parvenues du Ministère de l'Intérieur, nous prenons la liberté de recourir à nouveau à vos bons offices afin que vous vouliez bien procurer obligeamment, en ce qui concerne votre Département, les pièces et renseignements susdits, notamment une copie des listes établies par vos services au sujet des réfugiés de votre ressort.

A Monsieur le Préfet
du Département de Loir et Cher
B L O I S

LISTE DE RÉFUGIÉS
CAMP DE CHAUMONT-SUR-LOIRE
Février 1939

AGULLO IZQUIERDO Florentino	GUAL NMADA Cinta
AIXALSI ALIER Maria Teresa	IRUNZO ARDIT Margarita
ALIA GARCIA Maria	IZQUIERDO SOLSANA Laura
BANCHS GOMEZ Josefa	MONTARAMOS Dolorès
BUSCA TUSSET Mercédès	RODRIGUEI DIAS Mercédès
DOLS PONSE Rosa	RONIA ALAVA Madolina
FELICATE GARCIA Juaquina	SAN MARTIN BASTERA Leonora
GARCIA LOTTA Philoména	TOMAS POCHADES Carmen
GARCIA RODRIGUEZ Dolorès	VELASCO GARCIA Jesusa
GARCIA RUIZ Isidora	
GENER NMADA Dolorès	

RÉFUGIÉS transférés au CAMP DE MONTLIVAUT

BALDO Ricardo	HERNANDEZ GARCIA Pepita (sœur de Laura GARCIA)
CORTEZ Florention	HERNANDEZ RODENAS Josefina
ESPOSITO Serafin	LORENTE VEGA (GARCIA) Clemencia
ESPOSITO MARTINEZ Isabel (épouse de Serafin)	LORENTE VEGA Lola Dolorès
GARCIA Laura	MARTINEZ Margarita (fille de Pilar)
GIL ANGUERA Carmen	MARTINEZ Pilar
GUTTIEREZ Floriada	NUNEZ

4 M 291

REFUGIES ESPAGNOLS

CAMPS DE LAMOTTE-BEUVRON A PONTLEVOY

CAMP DE LAMOTTE-BEUVRON

AJA RODRIGUEZ Silveria	CANO Antonio
AJUSO HERAS Angela	CANO Elvie
ALAVAREZ RODRIGUEZ José	CANO Maria
ALCARATE Ibarra Juan	CANO Trinidad
ALVAREZ AmbrosioARYNSO HERAS Antonio	CANO Vicente
ALVAREZ Encarnacion	CARPA Pedro
ALVAREZ RODRIGUEZ Palmira	CARRACEDO JUANINO Benedicto
ANTUNIA GARCIA Virginia	CARUS BALBIN Rosario
ARA GOMEZ Silveria	CASTILLO FENOY Dolores
ARANDA Carmen	CATALA SANCHES Julia
ARENALES ABAD Carmen	CAYADO GONZALEZ Teresa
ARENALES ABAD Fernando	CHEROMINA Menitez
ARENALES ABAD Javier	CHEVARI ALCARATE Lucia
ARENSE ALEADE Gregoria	CINTA CORROCHA Francisca
ARNO FONTANEDA Angeles	CLERMENTE HARO Mariano
ARYNSO HERAS Enrique	COELLADO Teresa
BADALA ISQUERIO Manuella	COLMENAREJO Josefa
BADIA Ramona	CUARTERO Maria
BALSERA GONZALEZ Luis	CUBERO GARGAJO Petra
BANUS PRAS Rosa	CUVERO GARGARIO Petra
BARACHONE ZORIBIO Matilde »	DE LA MORENA BEDIA Margarita
BARRERA CARRETE José	DILLA ROCH Dolores
BAYARRI ESTEVE Maria	EGIDO Manuel
BELMOUTEZ Domingo	ESCABIAS GARCIA Maria
BERBIS TORTAYA Pilar	ESPAND BOMETON Patrocinio
BILBAO José	ETCHEVARIA ALCARATE Martina
BILBAO Maria del Pilar	FENOYE GUARDIA Dolores
BLANCO CASTRO Alfonso	FERNANDEZ BALONINA Concession
BONILLA GANCEDO Tomas	FERNANDEZ CAMPO Jose Maria
BONNET BOROJ Pilar	FERNANDEZ CEPREDAL Delphina
BOZAN Maria	FERNANDEZ Dolores
BOZAN Maria	FERNANDEZ GONZALEZ Alfredo
CALABIA MORANTE Andres	FERNANDEZ GONZALEZ Juan
CALABIA MORANTE Jose Maria	FERNANDEZ ISAGUIRE angeles
CALERO Eugenio	FERNANDEZ ISAGUIRE Ramona
CALERO INTRIAGI Enrique	FERNANDEZ IZAGUIRI Florentine
CALERO INTRIAGO Amelia	FERNANDEZ MORTERA Consuelo
CALERO INTRIAGO Antonia	FERNANDEZ RODRIGUEZ Antonio
CALERO INTRIAGO Carlos	FERNANDEZ SAEZ Florentina
CALERO INTRIAGO Luis	FLORALES RUCIARCIA Elisa
CALERO INTRIAGO Manuella	FONTANEDA Felisa
CALERO INTRIAGO Mercedes	FONTANEDA Irene
CAMBRADO QUINTAS Alicia	FONTANEDA SAIZ Gregoria
CAMINO GONSALES Balbina	FUMAZ GARCIA Felisa
CAMINO GONZALES Delphina	GAARCIA CUESTA Maria
CAMPOS TENA Jacinto	GARAYO MARTINEZ Angeles
	GARCIA ALVAREZ Carmen

GARCIA CINEATA José
 GARCIA CUESTA José
 GARCIA CUESTA José
 GARCIA CUESTA María
 GARCIA CUESTA Mercedes
 GARCIA CUESTA Mercedes
 GARCIA FUEYO Rosario
 GARCIA GARCIA Michaela
 GARCIA LORENZO Catherine
 GARCIA MARTINEZ Sofia
 GARCIA MORENO María
 GARCIA MURGA Encarnacion
 GARCIA SOTO Bienvenido
 GARCIA SUAREZ Petra
 GAVINA Andres
 GAVINA Manuel
 GAVINA Pedro
 GIMENEZ SALMERON Isabel
 GIMENO MARIN Julio
 GOMEZ GONZALEZ Cegida
 GOMEZ PEREZ Laura
 GOMEZ RUIZ Tomas
 GONI ALZAGA Benita
 GONSALES FONTANEDA Encarnacion
 GONZALEZ MARTINEZ Rosaura
 GRACIA VIN Pedro
 GUAL ARCUSA Carmen
 GUAL ARCUSA Nuria
 GUERRERO BLOYA Isabel
 HERNANDEZ LINARES Rosario
 HERNANDEZ MATEO Angeles
 HERNANDEZ MATEO Jesusa
 HERNANDEZ RUIZ Santiago
 HERRERA GONZALES Conception
 HERRERO Emma
 HORMAECHEA NIEVA Saturnino
 HORMAECHEA NIEVA Lorenza
 HUERGO Sarah
 IGUALADOR BROJO Santiago
 INTRIAGO COLLIA Maria
 ISAGUIRE FERNANDEZ Angeles
 ISAGUIRE FERNANDEZ Florentine
 ISAGUIRE FERNANDEZ Josefa
 ISAGUIRE FERNANDEZ Luce
 ISAGUIRE FERNANDEZ Reacro
 ISLA ZAPATER Angel
 IZAGUIRE FERNANDEZ Luis
 JOCILEZ SALGADO Carmen
 LEZANA Engracia
 LIZASO URIGUEN Eloy
 LLOPART BOLTA Pablo
 LLOPART IBERT Emilia
 LLOPART IBERT Maria
 LLOVERAS TULA Enrique
 LLOVERAS TULA Maria
 LONSO FERNANDEZ Agueda
 LOPEZ ALCAZAR Francisca
 LOPEZ ALONSO Martina
 LOPEZ GARCIA Argimero
 LOPEZ GARCIA Josefa

LOPEZ GARCIA Julio
 LOPEZ NAVARRO Maria
 LOPEZ PAEZ Dolores
 LOPEZ PEREZ Santiago
 LOPEZ SANZ Germana
 LOREDO MARTIN Eulogio
 MADRID COALLA Maruja
 MAJORAL GRINO Emilio
 MANZANO BILORIA Anita
 MARIN ALOMANY Vicenta
 MARMOJERO RIVERA Marcella
 MARTIN Joseph
 MARTINE CLAUSSI Francisca
 MARTINES BLASCO Mariano
 MARTINEZ CASTILLON Angel
 MARTINEZ CASTILLON Martina
 MARTINEZ MULA Catalina
 MARTINEZ MULA Maria
 MASSATO VARELLAS Simona
 MAYO FERNANDEZ Pepita
 MEDINA SANCHEZ Juan José
 MEDINA SANCHEZ Julio
 MEDINA SANCHEZ Rodolfo
 MENA BILBAO Valentina
 MENDEZ VEGA Encarnacion
 MINOS Conchita
 MITJA JULIA Pedro
 MOLINA RUIZ Isavel
 MOLINA RUIZ Josephina
 MONTES GONZALEZ Amalia
 MONTIJANO FERNANDEZ Antonio
 MONTIJANO FERNANDEZ José
 MORENO Carmen
 MUNIOZ BENITO Ignacia
 MUSTERIES RASSAZ Josefa
 NARAUJO MOLERO Angelita
 NAVARRO ARMANDAREZ Maria
 NAVARRO CASTRO Alfonso
 NAVARRO MARTIN Ascencio
 NIETO BUENO Josefa
 NUMEZ IBANEZ Carmen
 OTAOLA FERNANDEZ Francisca
 PAES URADO Maria del Carmen
 PANO ABOS Ascencion
 PANO AIOS Maria
 PEREA LLANOS Alberto
 PEREA LLANOS Andres
 PEREA LLANOS Angel
 PEREA LLANOS Felicidad
 PEREA LLANOS Guadalupe
 PEREA LLANOS Marcelino
 PEREA LLANOS Pilar
 PEREZ ALVAREZ Maria
 PEREZ GOMEZ Alejandro
 PEREZ Manuel
 PEREZ PRENDRES Josefa
 PICAZO SARRIOU Isabel
 PORTOLES Francisca
 POSSAZ LACUSA Bonifacia
 RAMON IGLESIAS José

REINA DEL CASTILLO Arabel
 REINA DEL CASTILLO Eugenia
 RIBERA ALCAIDE Antonio
 RIBERA SAMPERIZ Fernanda
 RODRIGUEZ ARANGUEZ Carmen
 RODRIGUEZ PEREZ Angel
 RODRIGUEZ PEREZ Isabel
 RODRIGUEZ SANCHEZ Maria
 ROJO Josefa
 ROJO DIANA Roberto
 ROMERO SANCHES Ricardo
 ROS LAROZE Maria
 ROS LARRED Maria
 ROS LOREZE Carmen
 ROSADO GUIDU Pedro
 RUIZ CONDE Josefa
 RUIZ MORENO José
 RUIZ LOPEZ Santiago
 SAEZ FERNANDEZ Adela
 SAEZ FERNANDEZ Florentina
 SALA maria
 SALGUERO NARAUJO Araceli
 SALGUERO NARAUJO Fernando
 SALGUERO NARAUJO Miguel
 SAMPER SOLER Rosa
 SANCHEZ ALCARAZ Miquel
 SANCHEZ LAVANDERA Maria
 SANCHEZ PRIETO Justo
 SANCHEZ PRIETO Ramon

CAMP DE MASLIVES

AGUILERA MAS Rita
 AGUILERA MAS Teresa
 BARRI Teresa
 BERTRAN FRANCK Carmen
 BLAS CABANES Florensa
 FRANCH CASTELLVI Mariano
 FUENTES ROYO Antonia
 GARCIA PALLACIOS Anna
 GAVANDE FRANCK Mercedes
 GIGO Isabella
 GIGO Maria
 GIGO Salvador
 MONTULL GIRO José

CAMP DE MENNETOU/CHER

ALARCIA Franca Danniana
 ALONZO Felicia

CAMP DE MESLAND

ASUERA ALVARES Perfecto
 ROSADOS Francisca
 SISAL Pílares

SANCHEZ PRIETO Carmen
 SANCHEZ PRIETO Salvadora
 SANCHEZ SANCHEZ Maria
 SANCHEZ SANCHEZ Maria
 SANCHEZ VALLES Angela
 SANCHEZ VALLES Angela
 SERRANO ALSA Maria
 SIERRA BONET Peter
 SILVESTRE CAPABELLA Carmen
 STENTE MADRUGAL Ana Maria
 SUAREZ CASSILDA María
 TIMON Marcu
 TIMON MORMENDES Luis
 TOBENAS CUBERO José
 TOVENIAZ CUVERO Carmen
 TOVENIAZ MOSTELEZ Josefa
 TRUGILLO SINTOS Manuel
 UBACH Nativida
 VALDES FERNANDEZ Paula
 VALLE Araceli
 VAZQUEZ ESTEBAN Manuela
 VAZQUEZ MAYORDA Pepita
 VENTURA CARRENO Nieves
 VENTURA SEGURA Valero
 VEZA LOPEZ Pilar
 VIDAL FABREGAS Carmen
 VIDAL FABREGAS Margarita
 VINALS VALLO Juan
 ZARO EUCISO Juan
 ZEGURA Antonia Acado

PALLACIOS Conception
 PALLACIOS Pilar
 PALLACIOS Valentino
 PUIGDELLIVOL LUISA Jaime
 ROYO LLAQUET José
 SANFELIN BADIA José
 SANS SERRANO Carmen
 SERRANO Carmen
 SERRANO José
 SERRANO Juan
 SERRANO Manuel
 TITOLER Liadora
 VALDES ALVAREZ Socorro

GUIMENEZ Isabella
 VALLEDOR VOERDA Maria

CAMP DE MONTEAUX

PUJOL VARRIA GRUTCHAJA Maria
PUJOL VARRIA GRUTCHAJA Pilar
GRUTCHEJA MANERO Lucila
ITUREGUI CORTAZAR Gregoria

JIMENEZ REVUJETA Amalia
LARASSA Celodonia
LARAVASTE Junie
OLIVEIRA RODRIGUEZ Aurora

CAMP DE MONTLIVAUT

BALDO Ricardo
CORTEZ Florentino
GARCIA Laura
GIL ANGUERA Carmen

GUTTIEREZ Floriada
HERNANDEZ Pepita
HERNANDEZ RODENAS Josefina
VEGA LORENTE Clemencia

CAMP DE MONTOIRE

AMEZONA MARTINEZ Cristobal
BLASCO CARABELLO Mariano
BLASCO MARTIN Sebastiana
BURGOS DOMINGUEZ Manuel
BURGOS DOMINGUEZ Manuel
CABELLO SANCHEZ Raphael
CASANOVAS MANER Ampar
CATELLO Rafael
CORREDO THOREZ Pedro
DABAN MESTRO Matéo
ESTEBAN Eladio
ESTEBAN Eladio
ESTEBAN GALVANO Candida
ESTEBAN GALVANO Justa
GELGADO LESESMA Ignacio
GIMENEZ Gerardo
GIMENEZ O NEILL Antoine
GOICOECHEA RICO Alfredo
LECHON SOLANA Pilar
LLAVALBOL NOGUERS Jean Clert
LLAVALBOL NOGUERS José

LLAVALBOL NOGUERS Léonor
LUCENA MACIAS José
MESTRE RUSSEL José
MESTRES Eulalia
MESTRES Maria
MESTRES RUSSEL Mercedes
MILLAN CHUCHILL Carmen
ORAN CUELLO José
PELLICERO Iboora
PEREZ DEVESA Thomas
PLA AGUSTI Luisa
PLA ARCHE Pilar
PLAZA MERINO Victoria
RIBAU PARA Celodonia
RONDA GARCIA Salvador
RUSSEL Joaquina
SALVADO LAGUNA Petra
SANCHEZ DIAZ Antonio
SORA ANTICH Jaime
VALLESPIN VALLESPIN Benito
YUBERO MARTIN Mariano
ZALDIVAN ALONSO Alberto

CAMP DE MUIDES

ALBERT Joaquin
AVILLAR Hyacinthe
AVILLAR Pilar
CANABATE Grégorio
FONTARBA CASTILLERO Carmen
GONZALEZ GAILLARDI Maria
LHUPART Antonia

MADRIGAL AROYO Dulces
MARMOLEJO RIBERA Marcella
PELLICAR Ramon
PEREZ Pilar
PLANCHO Isabel
PLANCHO Teresa
RIBAS Pepita
ROVIVA Palmira

CAMP DE OUCQUES

ALAVA Inés
BARRANCO PRATS GIMENEZ Rosa
BONA ROMERO Maria
CARDONA HERRERA Anita
GIMENEZ Isabel
GIMENEZ Juan
GIMENEZ Juanito
GONZALES FERRADAS Digna
HERRERA Adelina
HUERLA MARRO Carmen
LEZANA Engrasia

CAMP DE ONZAIN

DIEZ Felisa
DIEZ Gerardo
DIEZ ORALLO Aurora
FRANCO Alejandro
FRANCO Avila
FRANCO Bernada
FRANCO Francisca
FRANCO Santiago
GINE Amélia
GINE BRUNO Ramona
GOMEZ Ramon
GOMEZ Ramona
GOMEZ Y FERNANDEZ Mercedes
HERRERA Luisa
MORALES Antonio

CAMP DE OUZOUE-LE-DOYEN

AGUAVIVA VILA Salvio
GARCIA ECHEVARRIA Guadalupe

CAMP DE PONTLEVOY

AGUILLO IZQUIERDO Florentina
ALARCON HARO Maria
ALIAS GARCIA Maria
ALVAREZ FERNANDEZ Valentina
ALVAREZ Juana
APARICIA MARTINEZ Teudora
ARBOUES ARBOUES Antonia
ARGUES ARGUES Francisco
ARNAIS DE DIEGO Fernando
ARO ALARCON Carmen
ASCENCIO Maria
ASENCIO FERNANDEZ Carlotta
AZCARATE QUEIRUGA Pilar
BAQUEZ MAJORGIA Josefa
BARRIOS Inocencia
BELTRAN Patrocinio

LOPEZ ROMERO Francisca
MOLA JEREZ Rosa
PEL Joseph
PEL PIQUER Manuela
PEL SANCHEZ Miguel
ROMERO GONZALES Elisa
SERRANO Mathias
SUNE DOMENECK Rosa
VERDENY Carmen
VERDENY CASTELLO Josepha
ZARO Juan

OBESO Teresa
ORALLO OBESO Constantina
PEREZ >LARDON Aurelia
PEREZ Juanita
PERUJO Gregorio
PERUYO ALVAREZ
PERUYO Echevarria
PERUYO Genoveva
PERUYO Luis
PERUYO Natividad
PERUYO Francisca
RODRIGUEZ Francisco
SANGRONES LORENZO Rosalia
SANGRONES VILLARD Rosario
VELLAR ZUNGUNEQUIN Hermindo

MATOS CASTO America
RAMIREZ CASTELLANO Francisco

BELTRAN TARAZENA Fenesia
CANDILERO RIESCO Laurentino
CASTELLANO FONTALLA Cristobal
CASTILLERO Francisco
CORTES ROSELL Salud
CREPELL ARIAS Irène
CULIGES RUSEJO Pitar
DELUZ ANUNEZ Maria Catalina
DIAZ Francisco
DIAZ GRIMADEVILLA Esteban
DIAZ Manuck
DIAZ MENENDES Manuel
DIAZ MENENDES Escolastica
DIEGO ARNAIZ Anna
DOLOS KINES Rosita
FELICIA TE GARCIA Jacinta
FERNANDEZ ALVAREZ Candida
FERNANDEZ ASCENCIO Francisca

FERNANDEZ LOPEZ Sabrina
FERNANDEZ MANRIO Maria
FERNANDEZ SANTENO Belen
FONT Angela
FONTARBA CASTILLERO Francisca
GARCIA Eliccer
GARCIA Encarnacion
GARCIA GONZALES Miguela
GARCIA GONZALEZ Eluminara
GARCIA Philomena
GARCIA RUIZ Isidora
GAYARRE CLAN Cristina
GODOI BERA Maria
GODOIL MERIDA Maria
GODOY RAMON Rosita
GOMEZ GONZALEZ Michaëla
GONSALES SOLI José
GONZALES Carmen
GONZALES GARCIA Espérance
GONZALES José
GONZALEZ GONZALEZ Nieves
GUERRA ALVAREZ Laura
GUERRA ALVAREZ Louisa
HERNANDEZ PUERTOLA Maria
IZQUIERDO Constantina
JERIQUE MONTANES Santa
LAPORTA SUBIAS Martino
LASCUECA MUR Barbara
LERIN SCULVES Maria
LOZANO FERNANDEZ Remedios
MADERNAS CARILLA Remedios
MAESER REINA Anna
MARTINES APARICIO Luis
MERMUDA ORTEGA Mercedes
MESEGUER MONTANES Tomasa
MOLINA BARGAS Josefa
MOLINA VEGAS Maria
MOLINER CUELLO Victorina
MONTANES GURILLO Maria

MONTANES MESEGUER Tomasa
MOTA GARCIA Dolores
MURILLO MONTANES José
NAHARRO GARCIA Santiago
NAVARRO GARCIA Santiago
OGANA ROJA Dolores
OLIVA CABILLA Celestina
ORTEGA MERDUDEZ Aguada
PASENAL INESTAS Dolores
PEREZ MOLINA Maria
PEREZ DELAFUENTE Francisca
PEREZ VEGA Josefa
REMEDIOS LOZANO Eugénia
REY LEONE Joana
RIESCO CANDELERO Rosario
RIESCO PEREZ Emilia
RIESCO SILVAN Francisca
RODRIGUEZ DIAZ Mercedes
ROJAR CAMARENA Agustina
ROMERO MORINA ana
ROMERO ROJAR Conception
ROSELL CARJIROS Carmen
RUBIO Martino
RUIZ Ignacio
RUIZ Vicente
SAAVEDRA GARCIA Argentina
SEULVES GROS Mathilde
SILVAN FERNANDEZ Bellarmino
SOLI GONZALES Rosario
SUBIAS José
SUELVES GROS Matilda
TARACENA BELTRAN Patrocinio
TORRES GARCIA Francisca
TORRES GARCIA Valentino
TORRES LOPEZ adrian
TORRES LOPEZ Adrian
TUNON GONSALEZ Argentina
VEGAS MOLINA Anna

Dispositions des A.

MINISTERE DE L'INTERIEUR



---:---:---:---:---

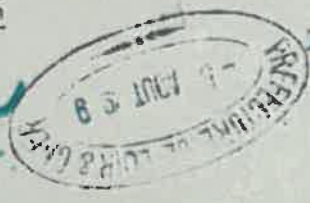
Cabinet du Ministre

---:---:---

PARIS, le 2 Août 1939

N° : 6.656

*M. Guilleminot
N° 10
Châtillon
Levallois*



LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

à Messieurs les PREFETS

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement espagnol a décidé d'ouvrir plus largement sa frontière aux réfugiés espagnols désirant regagner leur pays d'origine.

Ces dispositions favorables doivent vous permettre d'accélérer le rythme de départ des volontaires dont vous avez prévu le retour par la frontière des Basses-Pyrénées et à propos desquels vous êtes en rapports avec votre collègue de ce département.

Conformément à mes instructions, vous aviserez, comme vous l'avez fait jusqu'ici, la Direction régionale de la S.N.C.F. des dates approximatives de départ du ou des convois projetés.

D'autre part, je vous signale que le retour par la frontière des Pyrénées-Orientales est désormais possible. Le Préfet de ce département est d'ores et déjà en état de recevoir les réfugiés optant pour cette frontière, et d'assurer ensuite leur rapatriement. J'estime que cette facilité que nous venons d'obtenir du Gouvernement espagnol est de nature

à décider nombre de réfugiés originaires de la Catalogne à regagner, sans plus attendre, leur Patrie.

Dans l'esprit de ma circulaire du 5 Mai, je vous demande de suivre de très près et personnellement ce grave problème du rapatriement des réfugiés. Si notre pays est décidé à continuer de donner asile aux réfugiés pouvant, à juste titre, et en raison d'un péril réel se réclamer du droit d'asile, il ne saurait par contre continuer indéfiniment à entretenir ceux qui peuvent, sans inconvénient majeur, regagner l'Espagne.

En conséquence, votre Secrétaire Général et les Sous-Préfets de votre Département devront être personnellement chargés, sous votre direction, de procéder, avec l'aide des Services de police, à l'établissement des listes de départ.

Chaque réfugié devra être interrogé séparément; votre mandataire fera connaître à chacun d'eux que la frontière étant maintenant largement ouverte, et plus de 250.000. réfugiés étant déjà rentrés en Espagne, l'heure est venue, pour ceux qui n'ont pas de motifs graves de redouter le retour, de regagner leur pays. Vos mandataires n'exerceront aucune coercition sur une décision qui doit rester libre mais, pénétrés de l'intérêt qu'il y a à alléger le fardeau qui pèse sur les finances publiques et du désir du Gouvernement de continuer cependant son aide matérielle et morale à ceux qui ont vraiment des raisons légitimes d'in-

.....

voquer la protection française, ils orienteront les hésitants vers le départ, lorsqu'ils auront acquis la conviction qu'en conscience ils peuvent le faire. Vous veillerez de très près à ce qu'aucune intervention ou influence étrangère à l'Administration ne vienne s'exercer auprès des réfugiés, soit pour le retour en Espagne, soit pour le maintien en France. Il y a là un problème d'ordre public au premier chef qui devrait éventuellement motiver l'intervention du Parquet, contre quiconque viendrait troubler l'exécution de vos instructions.

Les convois de départ, organisés conformément à mes précédentes instructions, devront être mis en route dans les moindres délais, les partants ayant été, dès leur option faite, séparés des restants, afin d'éviter tout incident. Selon le désir de chacun et suivant vos possibilités, vous dirigerez les convois soit vers Hendaye, soit vers Port-Bou ou Puigcerda, après entente téléphonique ou télégraphique avec les Préfets intéressés,

Je n'insiste pas sur l'importance des présentes instructions dont la mise en application immédiate devra faire de votre part l'objet de la plus grande attention. Vous voudrez bien me rendre compte, dès leur première exécution des résultats que vous aurez relevés, et m'aviser, au fur et à mesure de leur départ, de la mise en route des convois.

Le Ministre de l'Intérieur,

A. SARRAUT.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

BA/JG

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-:-:-:-:-

Direction Générale
de la
Sûreté Nationale

Paris, le 7 Août 1939

Direction de la Police
du Territoire et des
Etrangers.

4ème Bureau

N° : 6721



LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

à Messieurs les PRÉFETS,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Ministre de l'Education nationale que j'avais consulté sur les possibilités d'admettre les enfants espagnols d'âge scolaire, dans les écoles primaires publiques, vient de m'informer qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que ces jeunes réfugiés soient autorisés à fréquenter ces écoles dans la limite des places disponibles et sous réserve que les strictes précautions sanitaires qui s'imposent aient été observées.

Il vous appartiendrait, en conséquence, de prendre toutes dispositions utiles pour donner satisfaction, dans la limite des possibilités aux demandes, dont vous seriez saisis dans l'éventualité où la question se poserait à la rentrée d'Octobre.

Pour le Ministre de l'Intérieur,

Le Directeur Général
de la Sûreté Nationale.

- BUSSIERE -